

**M. Olivier Maroy (MR).** – «Pas touche à la liberté de la presse! Cette liberté est un pilier de notre démocratie. Elle en est une condition sine qua non». C'est en substance le message qu'ont voulu faire passer les quatre principales formations politiques de ce Parlement par le biais de votre serviteur et de trois autres députés dans un communiqué conjoint publié le week-end dernier. Nous voulions réagir avec fermeté à la suite des révélations du «*Vif l'Express*» sur les pressions exercées à l'encontre de certains journalistes par l'actionnaire Nethys. Une liste noire aurait même été dressée alors qu'un plan de restructuration doit bientôt être adopté.

La direction de Nethys a certes démenti toute forme de pression. Cela ne nous a pas tout à fait rassurés, d'autant que Nethys a cru bon parler d'ingérence de la part des quatre députés. Mes chers collègues, nous nous sommes mêlés de ce qui nous regarde, que ce soit bien clair! Nous nous sommes mêlés de ce qui nous concerne tous: la liberté fondamentale qu'est la liberté de la presse. Nous avons pris nos responsabilités, nos quatre formations politiques ont pris l'engagement de tout faire pour protéger cette liberté. Et nous entendons, Monsieur le Ministre des Médias, que vous preniez les vôtres. Or, à moins que je n'aie été distrait – et vous, discret –, nous ne vous avons pas entendu à ce sujet. Quelle est votre vision sur ce dossier délicat? Avez-vous rencontré les dirigeants de Nethys? Quelle initiative avez-vous prise ou allez-vous prendre en matière de protection de la liberté de la presse?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je ne sais pas ce que vous faites, Monsieur Maroy, sur le temps de midi lorsque nous tenons un débat sur la liberté et la pluralité de la presse. Je ne sais pas si vous avez écouté M. Wilputte, dimanche sur RTL-TVI, si vous avez lu M. Malempré le 7 novembre dans «*Le Soir*» ou si vous avez écouté hier M. Leruth, que vous devez bien connaître, sur les antennes de la RTBF... Et encore aujourd'hui, à l'occasion du débat avec Mme Simonis, nous avons longuement abordé cette question. Vous me reprochez de ne rien dire... J'en ai parlé ce matin à RTL-TVI et ce midi à la RTBF. S'il y a discrétion, c'est que vous n'écoutez pas! (*Sourires*) Ces trois personnes, MM. Wilputte, Malempré et Leruth disent qu'il n'y a pas eu de pressions. M. Leruth a réaffirmé hier et aujourd'hui: «Je ne crois pas qu'il y a une liste noire».

Quelle est la situation? Très simplement et dramatiquement, c'est la situation économique de l'ensemble de la presse, et pas seulement de la presse écrite. RTL-TVI vit aujourd'hui sa plus importante restructuration, voilà le problème. Je vous rejoins totalement sur le fait que l'indépendance et la liberté de la presse – le quatrième pouvoir – sont fondamentales. Là où je ne vous rejoins pas, c'est lorsque, indépendamment

du communiqué de presse de la direction, trois journalistes représentants de l'Association des journalistes professionnels, le président de la société des rédacteurs et le président de l'Association internationale des journalistes, journaliste lui-même à «*L'Avenir*», démentent les informations que vous avancez. Ceci suffit pour dire que s'il y avait des pressions, elles sont inacceptables. Mais elles ne sont pas avérées. Chacun d'entre nous doit avoir à cœur de dire dans chaque organe de presse qu'il faut absolument protéger l'indépendance des journalistes. C'est un élément auquel il faut rester attentif dans le cadre de l'aide à la presse et de la réforme de l'aide à la presse.

**M. Olivier Maroy (MR).** – J'avais donc bien fait d'utiliser cette précaution oratoire, à moins que je n'aie été distrait. Je vous avoue ce midi, Monsieur Marcourt, ne pas avoir écouté «*La Première*» et au demeurant cette très bonne émission animée par Bertrand Henne. En gros, votre message consiste à dire «circulez, il n'y a rien à voir, cela a été démenti!». Vous n'imaginez quand même pas une seule seconde, qu'un journaliste de «*L'Avenir*» avoue, face caméra, qu'il a fait l'objet de pressions. Je connais effectivement 95 % des journalistes de la partie francophone du pays et je peux vous affirmer devant tout le monde et sur les télévisions locales qu'il y a effectivement des journalistes de «*L'Avenir*» qui ont fait l'objet de pressions de la part de l'actionnaire. Certains me l'ont dit!

Votre attitude de botter en touche et de dire qu'il ne se passe rien et qu'ils n'ont pas fait l'objet de pressions, est un peu courte comme réaction! Pour ma part, je reste inquiet. Je ne suis pas là pour embrasser l'ensemble de ce qui a été expliqué dans «*Le Vif/L'Express*». Peut-être y a-t-il des choses qui ne sont pas correctes? Est-ce qu'il y a une liste noire? Personne n'en a jamais parlé. Mais, nous devons être attentifs dans une situation où nous savons qu'un actionnaire public, Nethys, possède un groupe de presse. Le débat sur le spectre d'activités de l'intercommunale Publi-fin-Nethys devra rapidement venir sur la table.

### 8.3 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Création d'un bachelier pour les professionnels de la petite enfance»

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – La formation des accueillants de la petite enfance est un sujet qui revient régulièrement dans nos débats, d'autant plus que la réforme des milieux d'accueil portée par la ministre Greoli est attendue.

Dans la presse d'aujourd'hui, l'ASBL Nouvelle Orientation pour l'Enfance NOE insiste sur

l'importance de la formation initiale des professionnels de l'accueil des moins de trois ans, ajoutant qu'un bachelier pourrait venir compléter la formation qui est dispensée dans les écoles secondaires professionnelles.

Je rappelle néanmoins que la réforme de la formation des accueillants figure dans la déclaration de politique communautaire (DPC), mais qu'elle est aussi une des recommandations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré en commission à un de mes collègues qu'un groupe de travail informel s'était penché sur le sujet, mais qu'il avait mis la priorité sur la formation initiale des enseignants.

Dans l'article paru aujourd'hui, les experts, notamment des professeurs de l'Université de Liège, indiquent qu'il serait opportun de mettre en parallèle la réforme de la formation des accueillants de la petite enfance et celle des instituteurs maternels.

Où en est ce dossier? Où en êtes-vous dans vos contacts avec les ministres concernés, Mmes Schyns et Greoli? Des contacts ont-ils été pris avec les secteurs concernés? Envisagez-vous de travailler en parallèle sur la réforme de la formation des accueillants de la petite enfance et sur celle de la formation des instituteurs maternels?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame la Députée, votre question est extrêmement intéressante. Effectivement, l'évolution de la formation initiale des maîtres doit se faire dans la perspective des accueillants de la petite enfance et ne peut en être scindée. C'est pourquoi, après le rapport de l'Université de Liège finalisé en 2012, nous avons lancé des groupes de travail. Ces derniers ont interrompu leurs travaux, sans pour autant les abandonner, pour se consacrer prioritairement à la formation initiale des maîtres.

Des contacts ont été pris avec l'ASBL NOE et une réunion est programmée à mon cabinet pour examiner l'ensemble des éléments et définir les actions les plus pertinentes à mener à brève échéance. Ma collègue Alda Greoli est également en rapport avec cette ASBL, afin d'évaluer les synergies possibles avec l'ONE.

Notre volonté est d'améliorer cette formation et de la rendre la plus efficace possible; nos travaux détermineront sous quelle forme la développer. Comme vous, je considère que ces dispositifs sont essentiels, car nous devons avoir un accueil préscolaire de qualité.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR)**. – Je me réjouis de cette évolution, puisque vous appréhendez désormais la formation de tous les encadrants des enfants de 0 à 12 ans dans une même démarche.

#### **8.4 Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plateforme nationale pour lutter contre la manipulation des compétitions sportives»**

**M. Patrick Lecerf (MR)**. – Hier, un communiqué de presse annonçait la mise en ligne d'une plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives. Tout citoyen pourra dorénavant utiliser une page de signalement, disponible sur le site Fraudesportive.be, afin de faire connaître, sous couvert d'anonymat, ce qui me semble important, un cas ou une suspicion de manipulation d'une compétition sportive.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire plus au sujet de ce projet fédéral et fédérateur destiné à lutter contre cette forme de criminalité qui, il faut bien l'admettre, pollue le milieu du sport? Quel est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus particulièrement, de l'ADEPS dans ce projet? Avez-vous injecté des moyens humains et financiers dans celui-ci? Comment et par qui les informations recueillies via cette plateforme seront-elles traitées? Comment comptez-vous procéder pour sensibiliser les fédérations, les clubs, les sportifs, mais aussi le grand public, à l'utilisation de cet outil qui, je l'espère, atteindra l'objectif visé?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur le Député, en effet, la manipulation des compétitions sportives fait régulièrement la une de l'actualité et touche malheureusement tous les pays et toutes les disciplines. Elle se manifeste par de la corruption, des menaces et de la violence à l'égard de joueurs, de sportifs, d'entraîneurs et d'officiels. L'objectif est évidemment de tenter de truquer les résultats pour obtenir des gains. Ce crime punissable par la loi pollue, comme vous l'avez dit, le milieu sportif, est extrêmement néfaste pour celui-ci et tout à fait contraire aux valeurs prônées par le sport: l'intégrité, l'honnêteté et le fair-play.

Les différents ministères des Sports du pays sont membres du comité de pilotage, dont l'ADEPS, aux côtés du SPF Justice et de la Police. Un membre du personnel de l'ADEPS s'occupe exclusivement du suivi de cette mission. Des fédérations sont membres de cette plateforme, par exemple la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB). Il a, en tout cas, été demandé aux principales fédérations sportives de désigner une